



La recherche stratégique Strategic Research

L'indice du bien-être des collectivités

SOMMAIRE DES TENDANCES DANS LES COLLECTIVITÉS INUITES, 1981-2011

Principaux constats :

- La valeur moyenne de l'indice du bien-être des collectivités inuites et des collectivités non autochtones s'est accrue lentement, mais sûrement, entre 1981 et 2011.
- En 2011, l'écart de l'IBC entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones était substantiel et inférieur seulement de quelques points à celui de 1981.
- Parmi les quatre éléments de l'IBC, les plus importantes améliorations depuis 1981 dans les collectivités inuites ont été enregistrées au chapitre de la scolarité et tout particulièrement, du revenu.
- L'écart le plus important entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones se situe dans le domaine du logement, et il ne s'est pas amenuisé au cours des dernières années.

Introduction

L'indice du bien-être des collectivités (IBC) est un outil de mesure au niveau communautaire. Il collige les données sur le revenu, la scolarité, le logement et la participation au marché du travail d'une collectivité pour établir des « valeurs » du bien-être pour la majorité des collectivités du Canada. Ces valeurs se situent entre 0 et 100.

Depuis 2004, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada utilise l'IBC pour suivre les variations dans les

conditions socioéconomiques des collectivités (inuites, des Premières Nations et non autochtones). Le présent coup d'œil sur la recherche examine les tendances dans les IBC des collectivités des Premières Nations et des collectivités non autochtones au cours des 30 dernières années, de 1981 jusqu'à 2011.

Principaux résultats

Tendances nationales de l'IBC

Les valeurs moyennes de l'IBC des collectivités inuites ont augmenté au cours des 30 dernières années, les gains les plus importants ayant été enregistrés avant 2001. Entre 1981 et 1996, une augmentation de 12 points a été enregistrée, comparativement à une augmentation de 3 points entre 1996 et 2011 (figure 1).

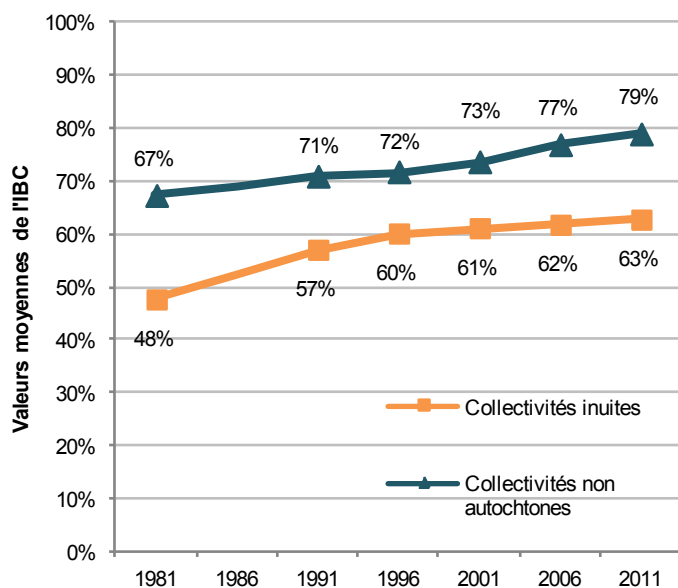
L'écart de l'IBC entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones est substantiel. En 2011, la valeur moyenne de l'IBC pour les collectivités inuites se situait 16 points au-dessous de celle des collectivités non autochtones. Cet écart est de quelques points plus faible qu'en 1981.

Jusqu'en 1996, l'IBC des collectivités inuites s'est amélioré un peu plus rapidement que celui des collectivités non autochtones, ce qui a permis de réduire l'écart. Ces réductions de l'écart ont en grande partie été annulées lorsque l'IBC des collectivités non autochtones s'est amélioré davantage que celui des collectivités des Premières Nations entre 2001 et 2006.

L'élargissement de l'écart de l'IBC entre 2001 et 2006 est attribuable en partie à une augmentation des taux d'achèvement des études secondaires dans les collectivités non autochtones. Cette augmentation doit être interprétée avec prudence : les questions sur la scolarité dans le recensement ont été modifiées en 2006, réduisant ainsi la comparabilité des données sur la scolarité de 2006 avec celles des recensements précédents.

Néanmoins, le rétrécissement de l'écart enregistré avant 1996 ne s'est pas reproduit après 2006. Entre 2006 et 2011, l'IBC

Figure 1 : Valeurs moyennes de l'IBC, collectivités inuites et collectivités non autochtones, 1981-2011



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 1981-2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

des collectivités inuites et des collectivités non autochtones s'est amélioré à des taux semblables, et l'écart de l'IBC était relativement stable.

Les composantes de l'IBC

Comme il est indiqué ci-dessus, l'IBC est formé de quatre éléments : revenu, scolarité, logement et participation au marché du travail. La valeur de chacun varie entre 0 et 100.

Du plus important au plus petit, les écarts entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones sont les suivants : logement (29 points), scolarité (20 points), participation au marché du travail (8 points) et revenu (7 points).

Chaque élément de l'IBC a connu divers changements au fil du temps :

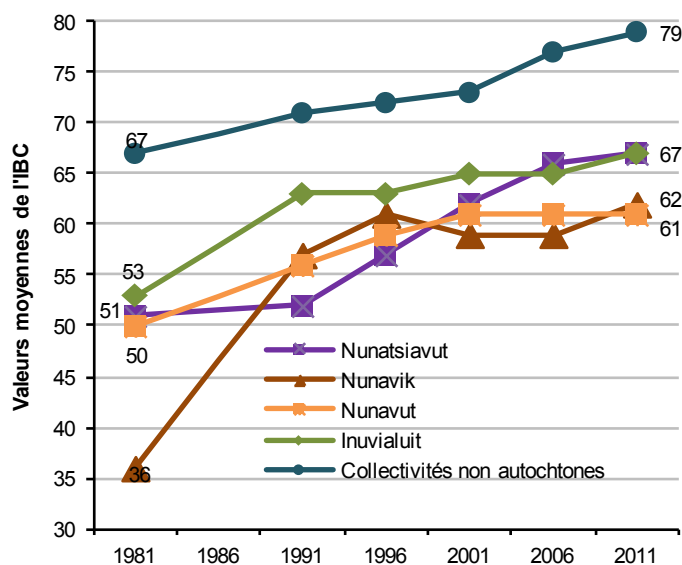
1. Revenu : depuis 1981, la valeur moyenne du revenu des collectivités inuites a augmenté de 29 points, tandis que l'écart par rapport aux collectivités non autochtones s'est rétréci des deux tiers. L'écart n'étant que de sept points pour 2011, les collectivités inuites se rapprocheront de la parité avec les collectivités non autochtones d'ici 2021, dans la mesure où la tendance actuelle se maintient.
2. Scolarité : la valeur moyenne attribuée aux collectivités inuites s'est également considérablement accrue (17 points) entre 1981 et 2011. Cette augmentation s'explique par de meilleurs taux d'achèvement des études secondaires. Les augmentations relatives à la proportion de personnes obtenant un diplôme universitaire étaient toutefois moindres. L'écart qui existe entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones s'est stabilisé jusqu'en 2001, même s'il a connu une légère diminution entre

1981 et 1991. Il s'est élargi entre 2001 et 2006 en raison d'une forte augmentation du taux d'achèvement des études secondaires dans les collectivités non autochtones. Comme il est indiqué ci-dessus, cette augmentation doit être interprétée avec prudence. L'écart s'est de nouveau élargi entre 2006 et 2011. La valeur moyenne concernant la scolarité des collectivités non autochtones a augmenté, mais pour les collectivités inuites, elle ne s'est pas améliorée, et ce, pour la première fois depuis 1981.

3. Logement : Les valeurs moyennes relatives au logement pour les collectivités non autochtones sont demeurées élevées depuis 1981, ce qui reflète des conditions de logement généralement solides partout au pays. Dans les collectivités inuites, les indices moyens à cet égard se sont légèrement améliorés dans les années 1980 et 1990, mais ils sont revenus au niveau de 1991 en 2011. Au cours de la période de 30 ans qui va de 1981 à 2011, l'écart qui existait entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones sur le plan du logement s'est rétréci d'à peine sept points. Jusqu'en 2001, le nombre de logements (p. ex. le surpeuplement) a augmenté. À l'inverse, la qualité (p. ex. l'état de réparation) s'est dégradée entre 1996 et 2006.

4. Participation au marché du travail : Les valeurs moyennes relatives à la participation au marché du travail observées dans les collectivités inuites ont augmenté lentement entre 1981 et 1996. L'écart relativement faible au chapitre de l'activité sur le marché du travail entre les collectivités inuites et les collectivités non autochtones a été réduit à quelques points seulement entre 1996 et 2001. Toutefois, ces améliorations se sont considérablement érodées dans les années subséquentes. La valeur moyenne relative à la

Figure 2 : Moyenne des valeurs de l'IBC par région, collectivités inuites et non autochtones, 1981-2011



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 1981-2006; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

participation au marché du travail des collectivités inuites n'était que de quatre points supérieure en 2011 à celle de 1981, tandis que l'écart relatif aux collectivités non autochtones est resté à huit points. La valeur moyenne pour la participation au marché du travail des collectivités inuites a augmenté lentement jusqu'en 2001. Elle a diminué lentement par la suite, mais elle était toujours, en 2011, de douze points supérieure à ce qu'elle était en 1981. La valeur moyenne de l'emploi des collectivités inuites a diminué de quelques points entre 1981 et 2011.

Variations régionales dans les valeurs de l'IBC

Chacune des quatre régions de l'Inuit Nunangat est visée par un accord de règlement de revendications territoriales ou une entente relative à l'autonomie gouvernementale différent des autres. Leurs valeurs moyennes de l'IBC ont toutes augmenté entre 1981 et 2011 (figure 2), mais leur évolution respective n'a pas suivi la même trajectoire.

Le Nunavut a constaté des améliorations au bien-être relativement importantes dans les années 1980 et 1990, avant de se stabiliser après 2001. La valeur moyenne de l'IBC au Nunavut a augmenté jusqu'en 1996, puis elle s'est stabilisée. Les valeurs pour la région des Inuvialuit et le Nunatsiavut ont augmenté de façon relativement constante sur une période de 30 ans. En 1981, le Nunavut, le Nunatsiavut et la région désignée des Inuvialuit ont enregistré des valeurs de l'IBC très similaires, tandis que le Nunavik restait loin derrière. En 2011, le Nunavik avait rejoint le Nunavut, mais les deux accusaient un retard de plusieurs points par rapport au Nunatsiavut et à la région désignée des Inuvialuit.

Variations dans les valeurs de l'IBC parmi les collectivités

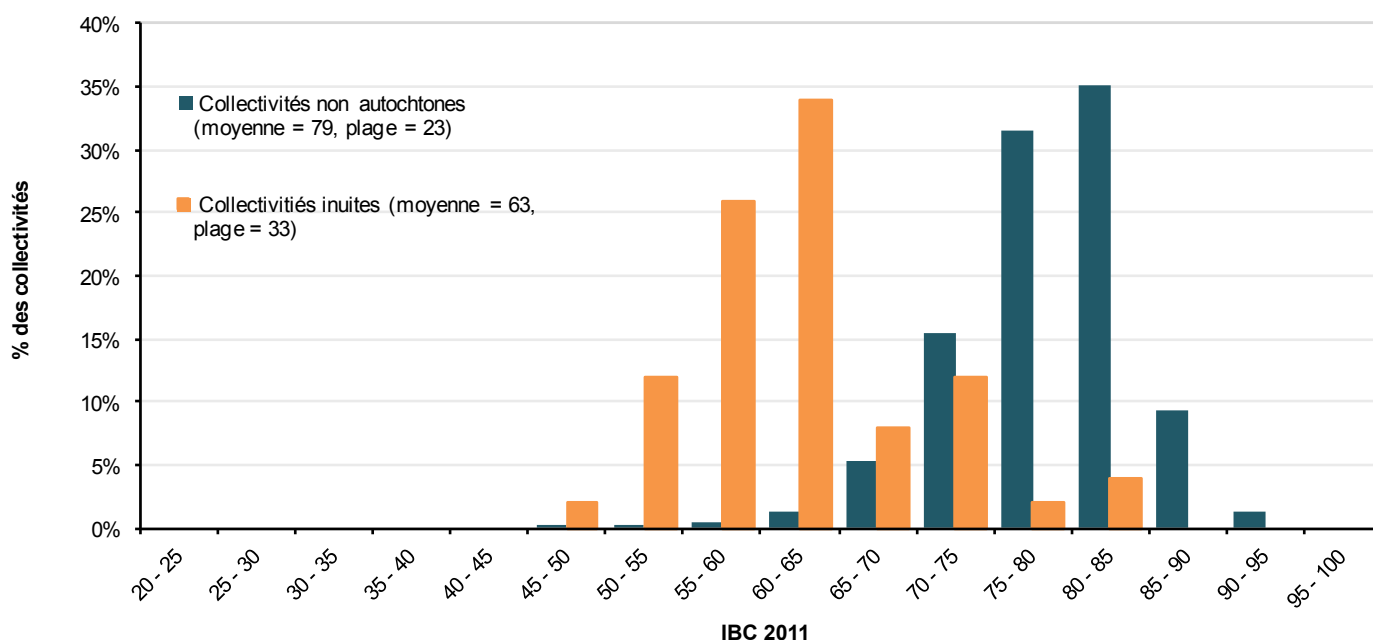
Les indices moyens nationaux de l'IBC n'exposent qu'en partie la réalité des collectivités inuites. Les valeurs de l'IBC varient aussi considérablement entre chacune des collectivités inuites. Certaines collectivités inuites ont enregistré des valeurs de bien-être très faibles, tandis que d'autres se situent dans la moyenne canadienne ou au-dessus (figure 3).

Les valeurs de l'IBC varient davantage entre les collectivités inuites qu'entre les collectivités non autochtones. En 2011, 95 % des collectivités non autochtones ont obtenu des valeurs de l'IBC se situant à l'intérieur d'une plage de 23 points, soit de 66 à 89. En comparaison, les valeurs pour 95 % des collectivités inuites s'étalent sur une plage de 33 points, soit de 49 à 82.

Conclusions

Le bien-être des collectivités inuites, mesuré par l'IBC, continue de s'améliorer. L'écart par rapport aux collectivités non autochtones ne s'est toutefois pas beaucoup rétréci, et même pas du tout au cours des dernières années. L'augmentation de la valeur moyenne de l'IBC des collectivités inuites entre 2006 et 2011 était attribuable à une forte augmentation de la valeur moyenne de leur revenu. La variabilité des valeurs de l'IBC – aussi bien entre les régions qu'entre les collectivités – renforce l'importance des approches d'élaboration des politiques et des programmes adaptées aux régions et aux communautés.

Figure 3 : Plage des valeurs de l'IBC, collectivités inuites et non autochtones, 2011

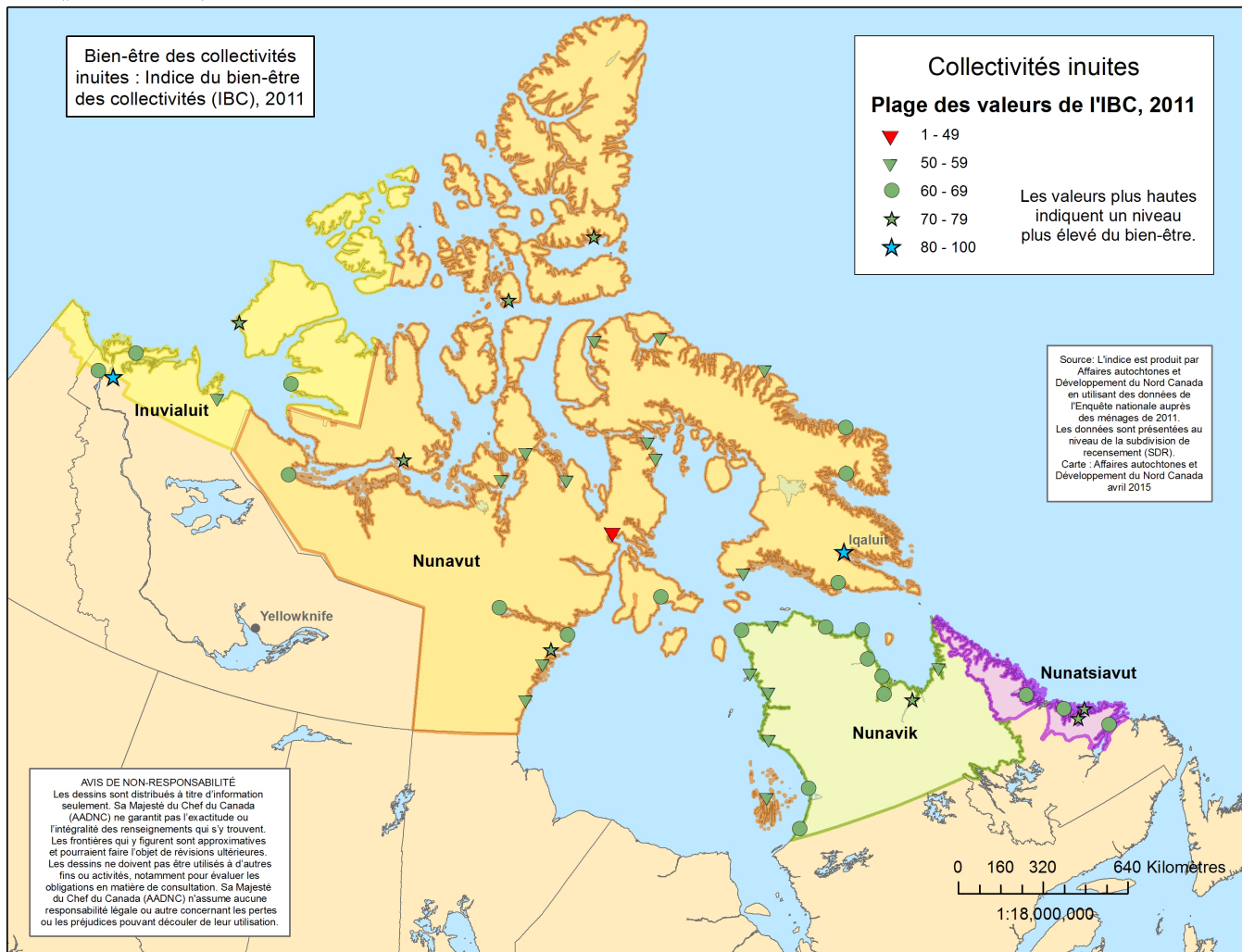


Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

Détails méthodologiques

Les valeurs de l'IBC ont été calculées en utilisant les données de la version détaillée du questionnaire du recensement du Canada (1981-2006) et celles de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. L'IBC met l'accent sur les aspects socioéconomiques du bien-être. En raison principalement du manque de données, l'IBC n'inclut pas d'autres éléments du bien-être, comme la santé, la culture et l'environnement. Des valeurs de l'IBC sont disponibles pour la plupart des collectivités du Canada (inuites, des Premières Nations et non autochtones). Les collectivités sont définies selon les différentes subdivisions de recensement, qui regroupent les municipalités et les régions équivalant aux municipalités, comme les réserves indiennes. Certaines collectivités non autochtones comptent une vaste population autochtone, tandis que certaines collectivités des Premières Nations et des Inuits comptent une population non autochtone nombreuse. Tous les résidents de la collectivité sont inclus dans la détermination de la valeur de l'IBC. Dans les cas où il existe des différences entre les valeurs de l'IBC au fil du temps ou entre les groupes, celles-ci sont déterminées en tenant compte de valeurs arrondies. Les différences fondées sur des valeurs non arrondies pourraient être légèrement supérieures ou inférieures.

 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada /  Aboriginal Affairs and Northern Development Canada



Canada 

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter: research-recherche@aadnc-aandc.gc.ca

QS- Y393-000-FF-A1

Catalogue :R3-170/3-2014F-PDF

ISBN : 978-0-660-22804-4

Canada 